

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

En exercice	19
Présents	14
Votants	17

**N° D056\_ SYANE - travaux d'enfouissement  
des réseaux rue de Blonay et rue des  
Allobroges**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre octobre,

Le conseil municipal de la commune de Saint-Paul-en-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Bruno GILLET, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 17 octobre 2024.

A été nommé secrétaire de séance : COLIN Benoît

**Présents (14)** : Mmes et Ms. GILLET Bruno, BURNET Stéphanie, CHEVALLAY Patrice, COLIN Benoît, DUCRET Marie-Claire, GALLAY Claude, GAZZARIN Marie-Laure, GRIVEL Mélanie, LAURANT Thierry, MARTIGNIERE Franck, PAUTHIER Marie-Françoise, PINGET Denis, PODEVIN Christian, REBUT Sandra

**Absent (2)** : VEZIN Pascale, VIOLLAZ Emilie (*arrivée à 20h02*).

**Excusés (3)** : WIART Florine pouvoir à BURNET Stéphanie  
WAGNER Jean-Pierre pouvoir à Marie-Françoise PAUTHIER  
TRINCAT Christophe pouvoir à Patrice CHEVALLAY

**Votants (17)**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a décidé d'enfouir les réseaux sur une partie de la route de Blonay et de la route des Allobroges avec l'aide du SYANE (*de la place publique au carrefour de Blonay*).

Le SYANE a proposé un plan de financement estimatif détaillé ci-après, et afin de permettre au SYANE de lancer la procédure de réalisation de l'opération, il convient que la commune de Saint-Paul-en-Chablais délibère.

Le montant estimé des travaux : **262 158 € HT, soit 314 590 TTC**

La participation financière communale estimée à : **175 705 € HT, soit 182 040 € TTC**

+ des frais Généraux s'élevant à : **9 438 € TTC**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le plan de financement **estimatif** présenté ci-dessus
- **ACCEPTE** que le Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie lance l'opération.

Au registre sont les signatures

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an indiqués ci-dessus.

Pour expédition certifiée conforme.

Le Secrétaire



Le Maire  
Bruno GILLET



Envoyé en préfecture le 07/11/2024

Reçu en préfecture le 07/11/2024

Publié le



ID : 074-217402494-20241024-D056\_2024-DE